



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/20



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
15 septembre 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2026
Nairobi, 24 et 25 novembre 2026
Point 6 de l'ordre du jour provisoire***

**Bilan des activités normatives et opérationnelles
d'ONU-Habitat, y compris celles menées dans les zones
touchées par des conflits et des catastrophes**

**Activités normatives et opérationnelles du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains, y compris
un bilan des programmes de pays en République démocratique
populaire lao et au Kenya, des activités de l'Alliance mondiale
des partenariats d'entreprises de distribution d'eau
et des initiatives de prévention et de gestion des crises urbaines**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Les sections II, III et IV présentent des résumés de l'appui apporté aux pays à revenu intermédiaire par ONU-Habitat, comme l'illustrent les programmes de pays en République démocratique populaire lao et au Kenya, ainsi que par le programme mondial de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau. La section V fournit des informations actualisées sur l'aide fournie par ONU-Habitat dans les zones touchées par des conflits et des catastrophes, pour la période allant de janvier à juin 2026. Le rapport est accompagné de deux documents d'information :

a) Rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat pour la période allant de janvier à juin 2026 (HSP/EB.2026/INF/11), qui met en évidence les activités relevant des sous-programmes pendant cette période ;

b) Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des activités de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2026/INF/12).

**II. Bilan du programme de pays en République démocratique
populaire lao**

2. La présente section du rapport fait le point sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat en République démocratique populaire lao. Environ 40 %¹ de la population du pays

* HSP/EB.2026/17.

vit en zone urbaine et l'urbanisation s'accélère, sous l'effet de la croissance économique, de la connectivité régionale et des investissements dans les infrastructures. La capitale et les villes secondaires s'affirment comme des pôles économiques, tout en étant soumises à des pressions liées aux changements climatiques, aux catastrophes, aux infrastructures et à l'utilisation des terres.

A. Contexte et historique du programme de pays

3. Le reclassement durable de la République démocratique populaire lao hors de la catégorie des pays les moins avancés² souligne le rôle d'une urbanisation bien planifiée au service d'une croissance inclusive et de la résilience. Le pays reste très vulnérable aux aléas climatiques, notamment aux crues fluviales, aux crues éclairs et aux sécheresses, qui touchent de manière disproportionnée les infrastructures urbaines, le logement, les services publics et les moyens de subsistance.

4. Face à ces difficultés, le Gouvernement a renforcé son cadre de politique urbaine au moyen de processus de planification nationale, notamment le dixième Plan national de développement socioéconomique (2026-2030), de stratégies de développement urbain, des engagements climatiques pris au titre de sa contribution déterminée au niveau national³ et de son plan national d'adaptation⁴, ainsi que de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes⁵ et du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶.

5. ONU-Habitat est présent en République démocratique populaire lao depuis plus de 20 ans et y a investi au total environ 30 millions de dollars des États-Unis dans des programmes. Ses activités, initialement axées sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans le cadre de programmes fondateurs (par exemple, le programme Gestion de l'eau pour les villes asiatiques et l'Initiative régionale pour l'eau et l'assainissement dans le Mékong)⁷, se sont élargies pour former un portefeuille intégré couvrant la résilience face aux changements climatiques, l'urbanisme, le logement, les espaces publics, la sécurité, la gouvernance locale et la réduction des risques de catastrophe.

6. La coopération entre ONU-Habitat et le Gouvernement a contribué à répondre à des priorités systémiques essentielles en matière de développement urbain, notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les capacités institutionnelles et locales, la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, et les données urbaines au service d'une prise de décisions fondée sur des données factuelles. L'expérience a montré que, si les interventions axées sur des projets produisent des résultats concrets et permettent de démontrer l'intérêt de solutions innovantes et reproductibles, une transformation à grande échelle exige que ces investissements soient davantage reliés à des cadres plus larges en matière de politiques, de planification, de financement et d'institutions. S'appuyant sur ces acquis et conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, le programme de pays renforcera cette transition en reliant les projets de démonstration et les investissements locaux aux cadres et mécanismes nationaux qui permettront leur déploiement à grande échelle par l'intermédiaire du Gouvernement et des partenaires de développement, sachant que l'accent sera davantage mis sur le logement convenable, l'accès équitable à la terre et aux services de base et la bonne planification de la croissance urbaine. Dans le contexte lao, où le développement urbain se caractérise par des modes

¹ Banque mondiale, « Urban population (% of total population) – Lao PDR » (Population urbaine (en pourcentage de la population totale) – République démocratique populaire lao). Disponible à l'adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=LA> (consulté le 21 septembre 2026).

² Organisation des Nations Unies, LDC Portal – International Support Measures for Least Developed Countries (Portail sur les pays les moins avancés – Mesures internationales d'appui aux pays les moins avancés), « Lao PDR graduation status » (État d'avancement du reclassement de la République démocratique populaire lao). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/ldcportal/content/lao-pdr-graduation-status> (consulté le 21 septembre 2026).

³ République démocratique populaire lao, *Nationally Determined Contribution* (Contribution déterminée au niveau national) (2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/NDC/2022-06/LaoPDR.pdf> (consulté le 21 septembre 2026).

⁴ République démocratique populaire lao, Ministère de l'agriculture et de l'environnement, *National Adaptation Plan* (Plan national d'adaptation) (Vientiane, 2025). Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP_Lao_P.D.R_2025.pdf (consulté le 21 septembre 2026).

⁵ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe.

⁶ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

⁷ ONU-Habitat, *Mekong Region Water and Sanitation Initiative Assessment Report for the Roll Out Phase 1* (Rapport d'évaluation de la phase 1 de déploiement de l'Initiative régionale pour l'eau et l'assainissement dans le Mékong) (2010). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/the-mekong-region-water-and-sanitation-initiative-mek-watsan-assessment-report-for-the-roll-out-phase-1-2> (consulté le 21 septembre 2026).

d'implantation et une structure administrative particuliers, l'action portera principalement sur l'appui aux populations urbaines et périurbaines vulnérables et mal desservies, ce qui constituera aussi la principale difficulté ; et l'aménagement et la gestion du territoire seront parallèlement renforcés afin de promouvoir un développement urbain inclusif, résilient et durable.

B. Faits marquants des activités normatives et opérationnelles en République démocratique populaire lao

1. Résilience urbaine, adaptation aux changements climatiques et services urbains de base

7. S'appuyant sur des méthodes mondiales, notamment l'Outil de profilage de la résilience des villes⁸, la Stratégie d'urbanisation durable de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)⁹, l'indice de sécurité des hôpitaux et des approches d'urbanisme résilientes face aux changements climatiques, ONU-Habitat aide les autorités nationales et locales à traduire les engagements internationaux en solutions urbaines adaptées au contexte¹⁰.

8. ONU-Habitat a amélioré les infrastructures urbaines, la sécurité de l'approvisionnement en eau et la résilience des populations¹¹. Les investissements dans des systèmes d'approvisionnement en eau résilients face aux changements climatiques ont permis d'élargir l'accès à une eau salubre et de renforcer la résistance des systèmes aux inondations et aux sécheresses¹², et se sont accompagnés d'un renforcement des capacités institutionnelles¹³.

9. Les travaux normatifs sur la résilience urbaine ont progressé grâce à des diagnostics urbains intégrés réalisés à Muang Xay, Luang Prabang et Kaysone Phomvihane. Associant analyse spatiale, évaluations climatiques et consultations des parties prenantes, ces diagnostics ont permis de recenser des interventions prioritaires en matière de gestion des inondations, de drainage, de solutions fondées sur la nature, de traitement des eaux usées et de protection des infrastructures critiques, offrant ainsi des modèles de planification reproductibles¹⁴.

⁸ Voir ONU-Habitat, « City Resilience Profiling Tool » (Outil de profilage de la résilience des villes). Disponible à l'adresse suivante : <https://urbanresiliencehub.org/wp-content/uploads/2018/02/CRPT-Guide.pdf> (consulté le 21 septembre 2026).

⁹ Secrétariat de l'ASEAN, *ASEAN Sustainable Urbanisation Strategy* (Stratégie d'urbanisation durable de l'ASEAN) (Jakarta, 2018). Disponible à l'adresse suivante : <https://asean.org/wp-content/uploads/2018/11/ASEAN-Sustainable-Urbanisation-Strategy-ASUS-1.pdf> (consulté le 21 septembre 2026).

¹⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « A framework for action: Developing LAO PDR's NDC 3.0 Roadmap » (Cadre d'action : élaboration de la feuille de route relative à la troisième contribution déterminée au niveau national de la République démocratique populaire lao) (2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unescap.org/kp/2025/framework-action-developing-lao-pdrs-ndc-30-roadmap> (consulté le 21 septembre 2026).

¹¹ ONU-Habitat, « Multi-layered Vulnerability Assessment and Urban Resilience Workshop Report » (Rapport de l'atelier sur l'évaluation multidimensionnelle de la vulnérabilité et la résilience urbaine) (2026). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/multi-layered-vulnerability-assessment-and-urban-resilience-workshop-report> (consulté le 21 septembre 2026).

¹² ONU-Habitat, « Operational assessment of small-scale water supply systems in Attapeu, Sekong, and Saravane provinces in Lao PDR » (Évaluation opérationnelle des petits systèmes d'approvisionnement en eau dans les provinces d'Attapeu, de Sekong et de Saravane, en République démocratique populaire lao) (2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/operational-assessment-of-small-scale-water-supply-systems-in-attapeu-sekong-and-saravane-provinces-in-lao-pdr/> (consulté le 21 septembre 2026).

¹³ Fonds pour l'adaptation, « Building climate and disaster resilience capacities of vulnerable small towns in Lao PDR » (Renforcer les capacités de résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes des petites villes vulnérables de la République démocratique populaire lao). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adaptation-fund.org/project/building-climate-disaster-resilience-capacities-vulnerable-small-towns-lao-pdr-3/> (consulté le 21 septembre 2026).

¹⁴ ONU-Habitat, « Accelerating the implementation of the ASEAN Sustainable Urbanisation Strategy: Kaysone City Diagnostic Report » (Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'urbanisation durable de l'ASEAN : rapport de diagnostic de la ville de Kaysone) (2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/asus-kaysone-city-diagnostic-report/> (consulté le 21 septembre 2026).

10. ONU-Habitat a renforcé l'état de préparation des infrastructures publiques essentielles. Au moyen de l'indice de sécurité des hôpitaux, 22 établissements de santé ont fait l'objet d'une évaluation de leur état de préparation structurelle et fonctionnelle¹⁵, parallèlement à des initiatives complémentaires visant à renforcer la sécurité des établissements d'enseignement et leur état de préparation aux catastrophes. Ces mesures garantissent la continuité des services publics essentiels en situation d'urgence.
11. Le deuxième pilier du programme de pays d'ONU-Habitat est l'urbanisme intégré, qui vise à maîtriser une urbanisation rapide tout en améliorant la résilience, l'accessibilité et la qualité de vie. S'appuyant sur les cadres normatifs mondiaux, ONU-Habitat a aidé les autorités nationales et locales à traduire les objectifs stratégiques en décisions concrètes en matière de planification et d'investissement, montrant ainsi que la résilience repose sur une gouvernance solide, une utilisation coordonnée des terres et la participation du public¹⁶.
12. En partenariat avec le Ministère des travaux publics et des transports et les autorités locales, ONU-Habitat a appuyé la planification à Muang Xay, Luang Prabang et Kaysone Phomvihane. Les conclusions des diagnostics ont éclairé l'élaboration de plans d'action pour la résilience urbaine qui couvrent l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la gestion de l'environnement ; l'accent a été mis sur l'accessibilité universelle, les infrastructures piétonnes et la connectivité des transports afin de garantir des villes inclusives et agréables à vivre. Ces approches offrent des modèles reproductibles pour les villes confrontées à des difficultés similaires¹⁷.
13. Le programme a accordé une plus grande attention à la sécurité urbaine et à l'inclusion sociale dans les processus de planification. S'appuyant sur le Programme mondial pour des villes plus sûres et sur des méthodes de planification tenant compte des questions de genre¹⁸, ONU-Habitat a favorisé la prise en compte des considérations de sécurité dans la conception des espaces publics, la planification de la mobilité et les initiatives d'amélioration des quartiers. Des évaluations participatives de la sécurité ont associé des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au recensement des obstacles à un accès et à une mobilité sûrs, ce qui a permis de formuler des recommandations visant à améliorer l'éclairage, à sécuriser les aires piétonnes, à rendre les installations de transport accessibles et à créer des espaces publics inclusifs¹⁹.
14. Les activités d'ONU-Habitat en République démocratique populaire lao ont montré que les villes secondaires et les petites villes peuvent servir de laboratoires d'innovation en matière d'urbanisation durable ; le recours à des diagnostics intégrés, à la planification participative et à des investissements pilotes a par ailleurs éclairé le dialogue sur les politiques nationales et fourni des enseignements pratiques à d'autres États membres de l'ASEAN.

¹⁵ ONU-Habitat, « Strengthening Healthcare Resilience: Implementation of the Hospital Safety Index in Lao PDR » (Renforcer la résilience des services de santé : application de l'indice de sécurité des hôpitaux en République démocratique populaire lao) (2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/implementation-of-the-hospital-safety-index-in-lao-pdr> (consulté le 21 septembre 2026).

¹⁶ ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale* (2015). Disponible à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/12/ig-utp_french.pdf (consulté le 21 septembre 2026).

¹⁷ ONU-Habitat, *Proceedings of the Lao National Urban Forum 2025* (Actes du Forum urbain national lao de 2025) (Vientiane, 2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/lao-national-urban-forum-2025-proceedings-2> (consulté le 22 septembre 2026).

¹⁸ ONU-Habitat, *Gender Issue Guide: Urban Planning and Design* (Guide sur les questions de genre : planification et conception urbaines) (Nairobi, 2012). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Gender%20Responsive%20Urban%20Planning%20and%20Design.pdf> (consulté le 22 septembre 2026).

¹⁹ ONU-Habitat, « Safer Cities Project Completion Report: Interventions against the recent community outbreak of COVID-19 in Lao PDR » (Rapport d'achèvement du projet Villes plus sûres : interventions face à la récente flambée communautaire de COVID-19 en République démocratique populaire lao) (2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/safer-cities-completion-report/> (consulté le 22 septembre 2026).

2. Données urbaines, gouvernance fondée sur des données factuelles et territorialisation des objectifs de développement durable

15. Conformément au Nouveau Programme pour les villes et à l'objectif de développement durable n° 11, ONU-Habitat a aidé les administrations nationales et locales à renforcer les systèmes d'information urbaine, l'analyse spatiale et les cadres de suivi afin d'améliorer la planification, la hiérarchisation des investissements et la mise en œuvre des politiques²⁰.

16. Les villes ont réalisé des évaluations complètes des tendances démographiques, des infrastructures, du logement, de la mobilité, des conditions environnementales, des risques de catastrophe et de la prestation de services. Les systèmes d'information géographique, l'analyse spatiale et la collecte participative de données ont permis aux autorités locales de recenser les lacunes en matière d'infrastructures, les vulnérabilités climatiques et les zones nécessitant des investissements prioritaires.

17. ONU-Habitat a également appuyé les efforts visant à renforcer la territorialisation des objectifs de développement durable au moyen de diagnostics et de suivi urbains, d'activités de sensibilisation aux examens locaux volontaires et du renforcement des capacités des administrations locales²¹, aidant ainsi ces dernières à mieux comprendre les tendances et à aligner la planification sur les engagements nationaux et mondiaux.

3. Coopération régionale, dialogue sur les politiques et échange de connaissances

18. En reliant les expériences nationales aux processus normatifs régionaux et mondiaux, le programme de pays d'ONU-Habitat a renforcé l'échange de connaissances, encouragé la coopération Sud-Sud et facilité l'adaptation des bonnes pratiques internationales aux contextes nationaux et locaux. Ces efforts ont conforté le rôle du pays au sein de l'ASEAN et de la région Asie-Pacifique dans son ensemble en matière de promotion d'approches intégrées en faveur d'un développement urbain résilient²².

19. Le dialogue sur les politiques nationales a été renforcé grâce à l'appui apporté au Forum urbain national lao²³, qui a réuni diverses parties prenantes, notamment des partenaires de développement, le milieu universitaire, la société civile et le secteur privé. Les débats animés ont porté sur la résilience urbaine, les changements climatiques, le logement, le financement infranational de l'action climatique, la réduction des risques de catastrophe et les infrastructures durables, ce qui a permis d'aligner les priorités nationales sur le Nouveau Programme pour les villes tout en mettant en valeur des innovations locales.

20. Au-delà du dialogue national, le programme a contribué à des produits de connaissance et à des processus de politique générale aux niveaux régional et mondial. L'expérience qu'il a acquise en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'évaluation de la résilience et d'urbanisme a éclairé l'élaboration d'orientations régionales et de rapports nationaux sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, tandis que la participation à des forums, notamment au Forum urbain mondial et à l'initiative Octobre urbain²⁴, a renforcé la visibilité du pays et l'échange de connaissances avec des pays confrontés à des difficultés similaires. La République démocratique populaire lao contribue à l'apprentissage régional tout en tirant parti de l'expérience acquise face à des problèmes de développement complexes²⁵.

²⁰ ONU-Habitat, *UN-Habitat Lao PDR Annual Report 2025* (Rapport annuel 2025 d'ONU-Habitat en République démocratique populaire lao) (2025). Disponible à l'adresse suivante : https://unhabitat.la/wp-content/uploads/2025/12/UN-Habitat_Annual_Report_2025_lowres.pdf (consulté le 22 septembre 2026).

²¹ Département des affaires économiques et sociales, « Éléments d'orientation généraux pour l'établissement des examens locaux volontaires sur la réalisation des objectifs de développement durable » (2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-12/2016125F.pdf> (consulté le 22 septembre 2026).

²² ASEAN, « Plan of Action to Implement the Joint Declaration on Comprehensive Partnership between ASEAN and the United Nations (2026–2030) » [Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration commune sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies (2026-2030)]. Disponible à l'adresse suivante : <https://asean.org/wp-content/uploads/2025/10/ASEAN-UN-POA-2026-2030-Final.pdf> (consulté le 22 septembre 2026).

²³ Voir <https://unhabitat.la/urban/>.

²⁴ Voir <https://unhabitat.org/urban-october>.

²⁵ ONU-Habitat, « Lao PDR: Habitat Country Programme Document 2022–2026 » (République démocratique populaire lao : document de programme de pays d'ONU-Habitat pour 2022-2026) (2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/download/hcpd-2022-2026/> (consulté le 22 septembre 2026).

C. Partenariats, collaborations et enseignements tirés

21. À l'échelon national, ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des travaux publics et des transports, le Ministère de l'agriculture et de l'environnement, le Ministère des finances, le Ministère de l'éducation et des sports, le Ministère du travail et de la protection sociale, le Ministère de la santé et d'autres ministères compétents afin d'appuyer l'élaboration des politiques, le renforcement des institutions et la mise en œuvre d'initiatives intégrées de développement urbain. La collaboration avec les administrations des provinces, des districts et des municipalités permet de traduire les politiques nationales en mesures de planification et en investissements locaux, tout en renforçant la coordination intersectorielle et les capacités locales.
22. Le programme s'appuie sur des partenariats stratégiques avec des banques multilatérales de développement, des organismes bilatéraux et des institutions de financement de l'action climatique. Grâce à la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, la Banque mondiale et plusieurs organismes des Nations Unies, il a permis de développer à plus grande échelle des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, la planification de la résilience et le renforcement des capacités, contribuant ainsi à la mise en œuvre cohérente du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable²⁶.
23. Les partenariats avec des universités, des organismes professionnels, des organisations de la société civile et des communautés locales ont renforcé le programme de pays en favorisant l'innovation, la production de connaissances et la planification participative²⁷. La mobilisation des populations a joué un rôle déterminant pour que la planification réponde aux priorités locales et que les interventions soient inclusives à l'égard des femmes, des jeunes et des personnes âgées, des minorités ethnolinguistiques et des personnes en situation de handicap. Ces partenariats ont amélioré l'appropriation locale ainsi que la pertinence, le rapport coût-efficacité et la viabilité à long terme des résultats du programme²⁸.
24. Le programme de pays en République démocratique populaire lao illustre l'approche « Unité d'action d'ONU-Habitat », qui associe les compétences normatives du siège aux capacités régionales et à l'exécution opérationnelle. Appliquée depuis plus de 20 ans (depuis le programme Gestion de l'eau pour les villes asiatiques et l'Initiative régionale pour l'eau et l'assainissement dans le Mékong), cette approche garantit que les compétences normatives mondiales éclairent l'exécution au niveau des pays, tandis que l'expérience acquise dans le pays enrichit les connaissances et la programmation aux niveaux régional et mondial. La coopération récente dans le domaine de l'approvisionnement en eau entre le Kenya, la République démocratique populaire lao et l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau témoigne également de l'intérêt de ce modèle intégré, qui permet de traduire les capacités normatives en résultats concrets au niveau des pays.

D. Conclusions

25. L'expérience d'ONU-Habitat en République démocratique populaire lao montre que les activités normatives et opérationnelles se renforcent mutuellement au service du développement urbain durable²⁹. En associant conseils stratégiques, assistance technique, renforcement des capacités et projets de démonstration, le programme a renforcé la capacité des institutions nationales et locales à fournir des services, des infrastructures et des espaces publics urbains plus inclusifs, résilients et durables sur l'ensemble du continuum rural-urbain.

²⁶ Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, « Multi-hazard early warning systems in Lao PDR » (Systèmes d'alerte précoce multirisques en République démocratique populaire lao), 14 novembre 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undrr.org/resource/case-study/multi-hazard-early-warning-systems-lao-pdr> (consulté le 22 septembre 2026).

²⁷ ONU-Habitat, *Our City Plans: An incremental and participatory toolbox for urban planning* (Nos plans de ville : boîte à outils progressive et participative pour l'urbanisme) (Nairobi, 2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/our-city-plans-an-incremental-and-participatory-toolbox-for-urban-planning> (consulté le 22 septembre 2026).

²⁸ ONU-Habitat, *Enabling Meaningful Public Participation in Spatial Planning Processes* (Permettre une participation effective du public aux processus de planification spatiale) (Nairobi, 2023). Disponible à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/sites/default/files/2023/01/final_enabling_meaningful_public_participation_in_spatial_planning_processes.pdf (consulté le 22 septembre 2026).

²⁹ ONU-Habitat, « Plan stratégique d'ONU-Habitat 2026-2029 » (2025). Disponible à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/sites/default/files/2026/02/strategic_plan_2026-2029_fr.pdf (consulté le 22 septembre 2026).

26. La collaboration avec les administrations nationales et locales, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, les établissements universitaires et la société civile a renforcé l'appropriation nationale et l'application du principe de responsabilité, tout en permettant de mobiliser des compétences techniques, des ressources financières et l'innovation. Ces partenariats ont également facilité le dialogue sur les politiques et renforcé la coordination intersectorielle, améliorant ainsi l'efficacité et la viabilité des interventions.

27. La boucle de rétroaction entre la mise en œuvre dans le pays et les travaux normatifs mondiaux en République démocratique populaire lao montre comment les compétences normatives se traduisent en résultats concrets, tandis que l'expérience acquise dans le pays éclaire à son tour les travaux d'ONU-Habitat dans leur ensemble. À l'avenir, le développement urbain intégré restera essentiel à la mise en œuvre du dixième Plan national de développement socioéconomique (2026-2030)³⁰ et du Nouveau Programme pour les villes, ainsi qu'à l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

28. L'approche intégrée d'ONU-Habitat et les solides partenariats noués en République démocratique populaire lao concordent avec l'objectif général de la réforme engagée au titre de l'Initiative ONU80, puisqu'ils contribuent à un système des Nations Unies cohérent, efficace et appliquant davantage le principe de responsabilité, ainsi qu'à un meilleur alignement de l'appui opérationnel d'ONU-Habitat sur les demandes des pays, en mettant l'accent sur de meilleurs résultats pour les populations et sur l'impact au niveau des pays. L'institutionnalisation de la participation communautaire est indispensable pour améliorer la qualité, la légitimité et la viabilité à long terme des interventions urbaines. Ces expériences locales offrent des boucles de rétroaction essentielles à l'élaboration des politiques nationales et aux connaissances régionales, et permettent ainsi à ONU-Habitat de s'acquitter de son double mandat, dont les deux volets se renforcent mutuellement³¹.

III. Bilan du programme de pays au Kenya

29. La présente section met en lumière les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat au Kenya, pays dont la croissance urbaine est rapide (4,3 % par an) et où la moitié de la population totale devrait vivre en zone urbaine d'ici à 2050³².

A. Contexte et historique du programme de pays

30. Le programme de pays au Kenya s'inscrit dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et est guidé par le descriptif de programme de pays d'ONU-Habitat pour le Kenya (2023-2027), qui s'inspire du quatrième plan à moyen terme (2023-2027) du Gouvernement kényan, intitulé « Bottom-up Economic Transformation Agenda for Inclusive Growth » (Programme de transformation économique ascendante au service d'une croissance inclusive). Élaboré conjointement avec le Ministère des terres, des travaux publics, du logement et du développement urbain, le descriptif de programme de pays contribuera à la mise en œuvre de la politique nationale de développement urbain ainsi qu'à celle du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 au niveau national, selon quatre axes d'action : l'amélioration de l'accès au logement, aux services urbains de base et à des infrastructures de qualité, ainsi que la réhabilitation des taudis et des établissements informels ; l'amélioration de la gestion des terres et de la planification durable des établissements humains ; la promotion de mécanismes innovants dans les domaines de l'économie urbaine et du financement ; et la lutte contre les changements climatiques, le renforcement de la résilience et la gestion des risques de catastrophe.

³⁰ République démocratique populaire lao, *10th Five-Year National Socio-Economic Development Plan (2026–2030)* [Dixième Plan quinquennal national de développement socioéconomique (2026-2030)] (Vientiane, 2025). Disponible à l'adresse suivante : https://rtm.org.la/wp-content/uploads/2025/11/10th_NSEDP_10112025_Eng.CLN1_.pdf (consulté le 22 septembre 2026).

³¹ ONU-Habitat, « Climate-resilient Urbanization in Emerging Secondary Towns: Lessons from Lao PDR » (Une urbanisation résiliente face aux changements climatiques dans les villes secondaires émergentes : enseignements tirés de l'expérience de la République démocratique populaire lao). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.la/article/climate-resilient-urbanisation-in-emerging-secondary-towns-lessons-from-lao-pdr/> (consulté le 22 septembre 2026).

³² Bureau national de statistique du Kenya, *2019 Kenya Population and Housing Census: Analytical Report on Urbanisation*, vol. IX (Recensement de la population et de l'habitat de 2019 au Kenya : rapport analytique sur l'urbanisation) (Nairobi, avril 2022). Disponible à l'adresse suivante : [2019 KPHC Analytical Report on Urbanization - Volume IX](#).

31. Le Kenya connaît une transformation démographique et spatiale rapide dans l'ensemble de ses zones urbaines. L'accélération de l'urbanisation exige une planification durable et proactive afin de remédier aux déficits d'infrastructures et de favoriser une croissance inclusive. Conformément au programme de développement du Gouvernement kényan, ONU-Habitat pilote 33 projets et activités stratégiques dans 22 comtés. Dans le cadre de son portefeuille d'activités, ONU-Habitat adopte une approche à deux volets : un volet normatif, axé sur la création de conditions favorables, l'élaboration de cadres d'action et le renforcement des capacités ; et un volet opérationnel, qui consiste à réaliser des interventions concrètes sur le terrain, notamment la mise en place d'infrastructures.

32. L'action d'ONU-Habitat au Kenya a évolué vers une réponse plus systématique aux problèmes structurels auxquels se heurtent les zones urbaines du pays, notamment la pénurie persistante de logements, la prolifération des taudis et des établissements informels et l'accès insuffisant aux services de base. L'expérience acquise dans le cadre des interventions antérieures a mis en évidence les limites des approches fragmentées, axées sur des projets ponctuels, lorsqu'il s'agit d'opérer des transformations à grande échelle, ce qui a conduit à privilégier des interventions plus cohérentes, fondées sur des programmes et menées dans plusieurs comtés³³. Cette réorientation s'est accompagnée d'une collaboration renforcée avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de gestion du programme, qui a permis à ONU-Habitat de mieux s'intégrer dans l'ensemble du système des Nations Unies et de développer la programmation conjointe avec d'autres organismes, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Fort des enseignements tirés de ces expériences et des partenariats établis, ONU-Habitat peut, grâce à un programme de pays renforcé, ancré dans son dernier plan stratégique, consolider cette approche fondée sur les programmes et s'attaquer à grande échelle aux problèmes urbains du Kenya, en mettant davantage l'accent sur l'élargissement de l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base, ainsi que sur l'accélération de la transformation des taudis et des établissements informels.

33. Au cours des 15 dernières années, ONU-Habitat a mobilisé et investi plus de 53 millions de dollars dans le développement urbain au Kenya, témoignant ainsi de sa solide capacité d'exécution et de la pérennité de ses partenariats avec le Gouvernement et les partenaires internationaux de développement. Sur les 51 projets concernés, 38 sont désormais achevés sur le plan opérationnel. Les 13 projets encore en cours représentent une valeur totale de 29 millions de dollars, dont un portefeuille de projets d'une valeur de 22,3 millions de dollars géré par le Bureau régional pour l'Afrique, et un autre d'une valeur de 5,6 millions de dollars géré par la Division des solutions mondiales. Avec l'appui de quatre bureaux opérationnels sur le terrain et d'une équipe de 17 membres, ONU-Habitat poursuit ces activités conformément à l'engagement pris par le Gouvernement en faveur d'une urbanisation durable.

34. Le portefeuille comprend : le projet « Guichet pour les réfugié(e)s et les communautés d'accueil », exécuté dans les municipalités de Dadaab et de Kakuma, dans le nord du Kenya, au titre de la deuxième phase du Programme d'appui au développement urbain du Kenya, financé par le Gouvernement avec la participation de la Banque mondiale (5,9 millions de dollars) ; le projet « Créer des possibilités de renforcer la résilience des réfugié(e)s et des communautés d'accueil dans le nord du Kenya », financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (4,2 millions de dollars) ; le Partenariat pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (8 millions de dollars) ; le projet de développement de la zone métropolitaine du Grand Busia, financé par l'Agence danoise de développement international (DANIDA) (4 millions de dollars) ; le projet d'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau du Turkana, financé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) (4,3 millions de dollars) ; l'examen local volontaire de Nakuru, réalisé en collaboration avec le Ministère des affaires économiques et de la politique climatique du Royaume des Pays-Bas (103 883 dollars) ; le plan intégré de développement urbain de Kilifi, financé par TradeMark Africa (95 000 dollars) ; le projet Go Blue, domaine de résultats 2, financé par l'Union européenne (7 millions d'euros).

³³ ONU-Habitat, *Kenya National Progress Report on the New Urban Agenda* (Rapport national du Kenya sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) (2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.urbanagendaplatform.org/node/2737> (consulté le 25 septembre 2026).

B. Faits marquants des activités normatives et opérationnelles au Kenya

35. Au cours de la dernière décennie, ONU-Habitat est passé de la mise en œuvre de projets pilotes urbains à petite échelle à la gestion de vastes programmes intégrés axés sur les domaines thématiques ci-après :

1. Intégration des activités normatives dans les politiques

36. Sur le plan normatif, le programme de pays pour le Kenya continue de servir de site pilote pour la mise en œuvre des outils normatifs mondiaux d'ONU-Habitat, notamment l'Indice de prospérité des villes. Plusieurs zones urbaines du Kenya, dont Homa Bay, Kiambu, Kisumu, Mombasa, Nairobi, Nakuru et Taita Taveta, ont notamment bénéficié d'un appui à l'élaboration de politiques de gestion des déchets urbains grâce à l'outil *Waste Wise Cities* d'ONU-Habitat, qui repose sur une méthode de collecte de données permettant de constituer des ensembles de données sur les déchets solides destinés à éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions à l'échelle des villes. L'Autorité nationale de gestion de l'environnement utilise les données agrégées sur les déchets provenant de ces zones urbaines pour améliorer les données de référence nationales relatives aux déchets plastiques et favoriser l'élaboration de politiques et la planification fondées sur des données factuelles dans le cadre du Partenariat national d'action contre la pollution plastique.

37. Les travaux normatifs menés par ONU-Habitat dans le domaine de la planification urbaine ont abouti à l'élaboration de cadres de planification territoriale, métropolitaine et transfrontières couvrant les territoires terrestres et côtiers du Kenya. Parmi ces cadres figurent le plan local d'aménagement du territoire et d'utilisation des terres de la municipalité de Hola pour la période 2025-2035, le plan stratégique intégré de développement urbain de la municipalité de Kilifi pour la période 2024-2034, le plan local d'aménagement du territoire et d'utilisation des terres de Moyale, ainsi que l'étude de faisabilité sur le transport par voie d'eau le long du littoral et dans le port de Mombasa, qui a permis de recenser des itinéraires viables pour le transport de passage(ère)s le long du littoral de la ville. Le manuel de conception des rues dans les zones urbaines du Kenya a servi de référence pour l'aménagement de rues inclusives à Nairobi dans le cadre du Plan d'action panafricain pour la mobilité active. ONU-Habitat a également apporté son concours à la cartographie numérique du réseau de lignes de bus de Nairobi.

38. La publication normative d'ONU-Habitat intitulée *Sustainable Building Design for Tropical Climates: Principles and Applications for Eastern Africa* (Conception de bâtiments durables en climat tropical : principes et applications pour la conception de bâtiments durables en Afrique de l'Est) a servi de modèle de référence pour la conception des typologies de logements dans le cadre du projet de logements abordables de Mavoko mené par le Gouvernement kényan. En outre, ONU-Habitat a facilité la construction de 5 360 logements d'un coût abordable dans la municipalité de Mavoko en mettant à disposition un terrain de 55 acres (environ 22 hectares) dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le Gouvernement, et a fourni des services de conseil technique connexes.

2. Principaux piliers et activités programmatiques : résilience face aux changements climatiques et urbanisation durable

39. Sur le plan opérationnel, ONU-Habitat a appuyé la mise en place d'installations de récupération des matières valorisables et l'utilisation de systèmes d'information géographique dans certains comtés du Kenya. Conformément à l'engagement pris dans le Nouveau Programme pour les villes de promouvoir des espaces publics sûrs, inclusifs, accessibles, verts et de qualité, ONU-Habitat a aménagé de tels espaces dans les municipalités de Kilifi et de Lamu. En outre, ONU-Habitat a fourni un appui technique à la conception d'installations destinées au transport non motorisé (pour les piéton(ne)s et les vélos, par exemple) et à la mobilité électrique dans une logique d'intégration intermodale. Cette initiative constitue un moyen concret d'atteindre les objectifs fixés dans la contribution déterminée au niveau national du Kenya, puisque la réduction des émissions liées aux transports concourt à l'ambition climatique du pays, qui vise à réduire de 32 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030³⁴. Le projet Go Blue a offert à ONU-Habitat une occasion unique de démontrer comment l'urbanisation durable peut libérer le potentiel économique, social et

³⁴ Voir Kenya, Ministère de l'environnement, des changements climatiques et des forêts, *National Climate Change Action Plan (NCCAP) 2023–2027* (Plan d'action national sur les changements climatiques 2023-2027) (Nairobi, 2023), disponible à l'adresse suivante : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/ken229355.pdf> (consulté le 22 septembre 2026) ; et *The National Long Term Low Emission Development Strategy 2022–2050* (Stratégie nationale de développement à faibles émissions à long terme 2022-2050) (Nairobi, 2022), disponible à l'adresse suivante : <https://kcccp.go.ke/media/LTLED%20Strategy%20for%20Kenya%202021-2050%20-%20Final%20DRAFT%20FINAL.pdf> (consulté le 22 septembre 2026).

environnemental des écosystèmes côtiers et marins. Grâce à ces initiatives, ONU-Habitat a renforcé sa capacité d'aider les villes et les communautés à passer d'interventions fragmentées dans les zones côtières à des approches intégrées.

40. Les travaux menés sur le réseau hydrographique de Nairobi ont montré comment la régénération des cours d'eau à grande échelle pouvait produire des avantages sur les plans environnemental, économique et social. ONU-Habitat contribue à la transformation de ce réseau en fournissant des conseils techniques à la Commission des cours d'eau de Nairobi et en menant des interventions de portée limitée, axées sur les communautés locales, qui visent à ancrer les démarches participatives dans des activités concrètes de collecte de données, d'entretien des cours d'eau et de récupération des déchets.

3. Approche novatrice d'ONU-Habitat concernant les corridors économiques transfrontières en Afrique

41. Dans le cadre de son programme de pays, ONU-Habitat apporte son expertise dans les domaines de la planification spatiale des villes situées le long des corridors économiques, des systèmes de logement et de gestion foncière, des villes intelligentes et de la gouvernance numérique, du développement économique local, de la coordination métropolitaine, de la planification axée sur la résilience et de l'adaptation de l'objectif de développement durable n° 11 aux contextes locaux.

42. Le volet « Tirer parti des droits de propriété » du projet de développement de la zone métropolitaine du Grand Busia, qui s'étend de part et d'autre de la frontière entre le Kenya et l'Ouganda, est mis en œuvre dans le but de renforcer la sécurité d'occupation foncière et d'améliorer les moyens de subsistance des femmes et des jeunes travaillant dans le secteur du commerce informel. Au cours de la période considérée, les principales structures institutionnelles nécessaires à sa mise en œuvre ont été mises en place, notamment grâce à la signature de mémorandums d'accord et à la création d'un comité technique conjoint chargé d'en assurer le suivi. En outre, des études de référence, comprenant des évaluations des questions de genre et des analyses de la sécurité d'occupation foncière, ont été achevées. La collecte de données et la formation des parties prenantes destinées à l'Observatoire urbain de la zone métropolitaine du Grand Busia ont également été menées à bien. L'Observatoire sera officiellement inauguré au quatrième trimestre de 2026.

43. L'analyse approfondie de l'économie politique de la zone métropolitaine du Grand Busia a montré que Busia n'est pas simplement un point de passage frontalier, mais constitue une économie urbaine transfrontières fonctionnelle qui occupe une position stratégique en tant que pôle essentiel pour le commerce, la logistique, la mobilité et l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. Malgré leur importance économique, les commerçant(e)s du secteur informel se heurtent à des difficultés persistantes, notamment la fragilité des droits de propriété, la précarité de l'accès aux espaces commerciaux, la méconnaissance des procédures commerciales officielles, l'accès limité au financement, le harcèlement, les paiements irréguliers, la fragmentation institutionnelle et le manque de coordination transfrontières.

4. Renforcement des communautés d'accueil et des communautés de réfugié(e)s à l'appui du plan relatif aux pôles socioéconomiques pour l'inclusion intégrée des réfugié(e)s au Kenya

44. Le Programme d'appui au développement urbain du Kenya constitue un important dispositif national de promotion de l'urbanisation durable, de renforcement des institutions municipales et d'amélioration de la mise en place des infrastructures urbaines. Sa première phase a été lancée par le Gouvernement kényan, en collaboration avec la Banque mondiale, afin de renforcer la gouvernance urbaine, les capacités institutionnelles et les investissements dans les infrastructures. S'appuyant sur ces acquis, la deuxième phase, dirigée par le Gouvernement avec l'assistance technique d'ONU-Habitat, met davantage l'accent sur la résilience des infrastructures et des services urbains, le renforcement des institutions urbaines, la participation du secteur privé à la planification urbaine et la transformation des camps de réfugié(e)s en établissements intégrés accueillant à la fois les communautés d'accueil et les réfugié(e)s.

C. Partenariats, collaborations et enseignements tirés

45. La plateforme de programmes d'ONU-Habitat au Kenya est devenue l'une des plus solides d'Afrique et attire d'importants investissements bilatéraux et multilatéraux. Ce portefeuille témoigne de la grande confiance des donateurs et fait du Kenya un pôle éprouvé pour le déploiement à grande échelle de solutions urbaines innovantes. Au cours de l'année écoulée, ONU-Habitat a obtenu des financements dans le cadre de divers partenariats, notamment avec l'Union européenne (16 millions de dollars), la JICA (4,3 millions de dollars), la DANIDA (4 millions de dollars), la Fondation Gates (2 millions de dollars) et le Gouvernement italien (500 000 dollars).

46. Afin de renforcer la collaboration interne et externe, ONU-Habitat a créé l'équipe spéciale chargée de la coordination des programmes pour le Kenya. Celle-ci est guidée par le descriptif de programme de pays d'ONU-Habitat pour le Kenya (2023-2027), instrument essentiel pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux de l'administration. En favorisant la consultation à l'échelle de l'organisation et en rationalisant la communication entre le Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique et la Division des solutions mondiales, l'équipe spéciale renforce les mécanismes de coordination interne existants ainsi que la programmation intégrée et les modalités de responsabilisation aux niveaux national, régional et mondial.

47. ONU-Habitat participe également à des activités de programmation conjointe dirigées par le Coordonnateur résident au Kenya, notamment au titre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, en collaboration avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, afin de déployer à plus grande échelle l'initiative « Renforcer la résilience climatique des populations urbaines pauvres », ainsi qu'au programme intégré pour des villes durables à Nairobi, financé au titre de la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, qui réunit le PNUE, ONU-Habitat, le Département d'État chargé du logement et du développement urbain et le Département d'État chargé de l'environnement et des changements climatiques.

48. Ces modèles sont en cours d'adaptation aux besoins de plus de 20 pays africains qui ont manifesté leur intérêt pour le programme régional de préparation « Renforcer la résilience climatique des populations urbaines pauvres ». Ces pays ont élaboré des cadres logiques détaillés et recensé les quartiers urbains pour lesquels il faudra cibler les interventions.

D. Conclusions

49. Dans un contexte nouveau marqué par la diminution des ressources et les réformes engagées au titre de l'Initiative ONU80, le programme de pays d'ONU-Habitat pour le Kenya a adopté avec succès un nouveau modèle de financement, destiné à jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources supplémentaires, à l'image du Fonds commun pour les objectifs de développement durable. Ce modèle permet d'accroître l'impact des initiatives menées au niveau national, tout en s'inscrivant pleinement dans l'objectif de l'Initiative ONU80 et en contribuant à sa réalisation, à savoir rendre le système des Nations Unies plus efficace et plus cohérent grâce à des partenariats et à des approches intégrées permettant d'obtenir de meilleurs résultats.

50. La synergie unique entre ONU-Habitat et le Gouvernement kényan, étayée par l'augmentation des contributions volontaires du pays hôte et par la mise à disposition d'expert(e) nationaux(les) par le Département d'État chargé du logement et du développement urbain, montre comment une solide plateforme de partenariat peut accroître l'impact du programme d'ONU-Habitat, tout en maintenant le principe de responsabilité au cœur de la présence d'ONU-Habitat dans le pays. Ce partenariat, renforcé par un engagement politique de haut niveau, permet d'aligner les priorités nationales sur les objectifs mondiaux plus larges du Nouveau Programme pour les villes et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

51. En plaçant le logement, la terre et les services de base au cœur du développement urbain national, le portefeuille actuel d'ONU-Habitat contribue directement à la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 et montre comment l'appui du Gouvernement, conjugué à la présence du siège de l'organisation dans le pays, à son implantation sur le terrain et aux compétences techniques, concourt à la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'urbanisation durable. La complexité du programme de pays pour le Kenya offre également l'occasion de renforcer la cohérence des activités d'ONU-Habitat.

52. Compte tenu de l'ampleur et de la diversité du portefeuille d'activités d'ONU-Habitat au Kenya, il demeure essentiel de s'employer à renforcer la complémentarité entre les bureaux de pays et les bureaux régionaux, ainsi qu'entre les capacités nationales et mondiales, afin d'assurer la cohérence des programmes de l'organisation. L'approche intégrée d'ONU-Habitat contribue ainsi à instaurer une gouvernance clairement définie au niveau national, à assurer la complémentarité des rôles des capacités régionales et mondiales et à surmonter la fragmentation des interventions grâce à une mobilisation efficace des compétences spécialisées aux différents niveaux opérationnels, tout en maintenant le principe de responsabilité au cœur de son action, conformément aux réformes engagées dans le cadre de l'Initiative ONU80.

IV. Bilan des activités de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau

53. La présente section décrit les activités normatives et opérationnelles de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, qui est gérée par ONU-Habitat et dont le siège est à Bonn (Allemagne). Créée en 2009 sur la recommandation du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général de l'ONU, l'Alliance encourage les partenariats d'entraide à but non lucratif entre pairs visant à renforcer les entreprises de distribution d'eau. Les partenariats d'entreprises de distribution d'eau font progresser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 et de l'engagement pris dans le Nouveau Programme pour les villes de renforcer les services publics d'eau et d'assainissement afin d'améliorer et d'étendre la prestation de services.

A. Contexte et historique

54. En 2024, alors que 2,1 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité et que 3,4 milliards de personnes étaient privées de services d'assainissement gérés en toute sécurité, la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 accusait toujours un retard considérable³⁵. Pour les 2,8 milliards de personnes touchées par des conditions de logement inadéquates et les 1,1 milliard de personnes vivant dans des établissements informels³⁶, les services d'eau et d'assainissement sont souvent inexistantes, dangereux, intermittents ou d'un coût inabordable, ce qui aggrave les risques sanitaires et la vulnérabilité face aux changements climatiques. Les conflits et les déplacements exercent une pression considérable sur les prestataires de services qui sont indispensables à la survie, à la dignité, à la santé publique, à la stabilité et au relèvement.

55. Le logement, la terre, l'eau, l'assainissement et les autres services de base étant indissociables, et la transformation des taudis et des établissements informels étant indispensable à un développement urbain durable, l'amélioration des services locaux d'eau et d'assainissement contribue directement à la réalisation des ambitions du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 en matière de logement.

56. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs n° 6 et n° 11 dépendent des administrations locales et régionales et des opérateurs d'eau et d'assainissement chargés de fournir les services. Bon nombre des plus de 285 000 entreprises de distribution d'eau dans le monde se heurtent à des difficultés persistantes, notamment l'insuffisance des infrastructures, des financements limités, une croissance urbaine rapide et des pressions climatiques croissantes. Leur renforcement est indispensable à la réalisation des droits humains, non seulement à l'eau et à l'assainissement, mais aussi au logement.

57. L'Alliance contribue à l'exécution du mandat d'ONU-Habitat en fortifiant les prestataires de services afin qu'ils deviennent des acteurs du développement urbain durable. Les partenariats d'entreprises de distribution d'eau constituent un moyen pratique et efficace de renforcer ces entreprises et d'aider les villes à prospérer, conformément à l'importance que le Secrétaire général accorde à la gouvernance à plusieurs niveaux, à la territorialisation et au Pacte pour l'avenir.

58. L'Alliance anime un réseau mondial de plus de 300 membres institutionnels et 2 300 membres individuels. Les entreprises publiques de distribution d'eau en constituent la majorité, aux côtés d'organismes de coopération pour le développement et d'institutions financières, d'organisations de la société civile, de syndicats, d'administrations nationales et infranationales, d'établissements universitaires et d'autorités de régulation.

B. Faits marquants des activités normatives et opérationnelles

59. L'Alliance a fait naître un mouvement mondial en faveur des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, qui ont bénéficié à au moins 388 entreprises dans le cadre de 493 partenariats, 59 % d'entre eux réunissant des opérateurs d'une même région.

³⁵ ONU-Habitat, *Global Outlook on Water and Sanitation Service Providers: Water for Sustainable Cities* (Perspectives mondiales sur les prestataires de services d'eau et d'assainissement : l'eau au service de villes durables) (2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://gwopa.unhabitat.org/resources/library/global-outlook-water-and-sanitation-service-providers-water-sustainable-cities>.

³⁶ ONU-Habitat, *Annual Report 2024* (Rapport annuel 2024) (2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/annual-report-2024>.

60. Des pays comme l'Allemagne, la Colombie et les Pays-Bas (Royaume des) institutionnalisent ces partenariats avec l'appui de l'Alliance. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Alliance a mis en place des plateformes nationales de partenariats d'entreprises de distribution d'eau en Éthiopie et fera prochainement de même en Ukraine. L'Union européenne s'est engagée en faveur de ces partenariats au moyen d'un programme décennal de 23 millions d'euros, confié à l'Alliance, destiné à appuyer les entreprises de distribution d'eau en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plus de 40 donateurs et institutions financières ont appuyé des partenariats ou y ont recours pour soutenir des investissements, notamment la Banque asiatique de développement, dont la participation dépasse 1,1 milliard de dollars.

61. Forte de son expérience opérationnelle, l'Alliance a orienté le programme de recherche sur la pratique des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, notamment au moyen de la publication *Global Outlook on Water and Sanitation Service Providers: Water for Sustainable Cities* (Perspectives mondiales sur les prestataires de services d'eau et d'assainissement : l'eau au service de villes durables) et du numéro spécial du *Journal of Water, Sanitation and Hygiene for Development* consacré aux partenariats d'entreprises de distribution d'eau.

62. L'Observatoire de l'Alliance suit les typologies et les tendances des partenariats d'entreprises de distribution d'eau à l'échelle mondiale, telles que l'augmentation des partenariats Sud-Sud. Sa plateforme de gestion des partenariats est utilisée par des acteurs de premier plan, notamment la Banque interaméricaine de développement et l'Utility Platform allemande.

63. S'appuyant sur les éléments factuels issus de ses travaux normatifs, l'Alliance plaide pour le renforcement à la fois des entreprises de distribution d'eau et des partenariats entre elles en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a réuni une communauté mondiale croissante lors de six congrès mondiaux biennaux des partenariats d'entreprises de distribution d'eau. Elle facilite la représentation des entreprises de distribution d'eau dans des instances telles que le Forum urbain mondial, les conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, notamment ceux relatifs au climat et à la désertification, et la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

64. Au cours de sa première phase, le programme de l'Union européenne a appuyé 35 entreprises de distribution d'eau dans 20 pays, qui approvisionnent en eau plus de 53 millions de personnes, en améliorant leur efficacité opérationnelle, leur viabilité financière et leur performance environnementale. Grâce à ce programme, 368 997 personnes ont obtenu l'accès à une source d'eau potable améliorée et 28 145 à des installations d'assainissement améliorées. Les opérateurs ont formé 7 976 membres du personnel et mobilisé environ 6 millions de dollars de contributions de contrepartie.

65. Les évaluations d'impact font apparaître des changements dans les capacités institutionnelles qui permettent d'obtenir des résultats concrets. Entre 2022 et 2025, les partenariats d'entreprises de distribution d'eau financés par l'Union européenne ont permis à des opérateurs : de cartographier les réseaux et de planifier l'entretien des actifs en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Somalie ; de suivre et de réduire les volumes d'eau non facturée, qu'il s'agisse de pertes dues aux fuites ou d'approvisionnements non facturés, en Afrique du Sud, au Kenya, au Mali et au Pakistan ; de contrôler la qualité de l'eau potable en Ouganda et en Somalie ; de traiter les réclamations des client(e)s et la facturation au Pakistan, en Somalie et en Zambie ; de financer des raccordements domestiques dans des quartiers à faible revenu en Éthiopie et en Sierra Leone. Au Kenya, la Kisumu Water and Sanitation Company a aidé cinq entreprises homologues à cartographier les quartiers à faible revenu et à faire passer leur note en matière de prestation de services en faveur des pauvres de 52 % à 84 %. En Sierra Leone, la Guma Valley Water Company a approuvé une politique de raccordement des populations défavorisées et un plan stratégique en faveur des pauvres. À Bahir Dar (Éthiopie), un manuel de financement destiné aux ménages à faible revenu a été appliqué pour réaliser et financer de nouveaux raccordements. Des opérateurs de Banjarmasin (Indonésie), de Mombasa (Kenya) et de Kitwe (Zambie) ont renforcé la réglementation de l'assainissement et la gestion des boues de vidange. Au Pakistan, des consultations ont contribué à l'élaboration de réglementations sectorielles, montrant comment les partenariats concourent à créer un environnement favorable.

66. Les partenariats d'entreprises de distribution d'eau axés sur l'assainissement mis en œuvre au Népal et en République démocratique populaire lao dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement associent le mentorat entre pairs à des plans d'assainissement urbain et à des examens des politiques nationales afin de traiter les questions de résilience face aux changements climatiques, d'égalité des genres et de services aux communautés à faible revenu.

67. Les changements institutionnels se traduisent par de meilleures performances. Parmi les opérateurs participant au programme de partenariats de l'Union européenne, 94 % ont fait état d'améliorations sur le plan opérationnel, social ou financier, 79 % d'un renforcement de leurs capacités organisationnelles et 65 % de l'intégration des dimensions relatives aux changements

climatiques, aux droits humains ou au genre dans leurs travaux ; huit opérateurs avaient obtenu des financements supplémentaires pour améliorer leurs infrastructures ou leur fonctionnement.

68. Pour que l'amélioration des performances se traduise par une couverture durable des services, il faut des cadres de gouvernance à plusieurs niveaux, de réglementation et de financement favorables. Il s'agit là du troisième pilier des travaux de l'Alliance tels qu'ils ressortent des résultats de son plan stratégique révisé en 2025, et d'un domaine d'activité en expansion.

C. Partenariats, collaborations et enseignements tirés

69. Actuellement, l'Alliance est financée par les Gouvernements allemand et néerlandais, l'Union européenne et des partenaires de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'UNICEF et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Les partenariats avec des banques de développement et des institutions financières, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, permettent d'intégrer les partenariats d'entreprises de distribution d'eau dans le financement des infrastructures publiques.

70. L'approche « Unité d'action d'ONU-Habitat » crée des liens entre les travaux normatifs mondiaux et les opérations menées dans les pays et favorise l'apprentissage mutuel grâce à la collaboration dans le cadre de projets de partenariats d'entreprises de distribution d'eau. En s'associant à la Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement, ONU-Habitat a mobilisé des fonds catalyseurs au Kosovo, au Népal et au Pérou, tout en plaidant en faveur des partenariats d'entreprises de distribution d'eau.

71. Parmi les contributions à l'action collective menée à l'échelle du système des Nations Unies figurent les travaux visant à intégrer l'approche des partenariats d'entreprises de distribution d'eau dans les activités du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris au titre du Programme d'action pour l'eau de 2023, l'Alliance encourage les gouvernements, les organismes de financement et les services de distribution d'eau et d'assainissement du monde entier à mettre en place au moins 100 nouveaux partenariats d'ici à 2030, dont 40 avaient déjà été lancés en août 2026.

72. Plusieurs enseignements tirés de l'examen à mi-parcours de la stratégie de l'Alliance pour la période 2020-2024 confirment l'intérêt de l'approche fondée sur les partenariats entre entreprises de distribution d'eau :

- a) Les partenariats d'entreprises de distribution d'eau produisent des changements durables lorsque les capacités des services de distribution d'eau et d'assainissement sont consolidées dans un instrument institutionnel, tel qu'une politique de raccordement des populations défavorisées ou une grille tarifaire ;
- b) Une forte mobilisation des administrations locales et régionales est essentielle pour pérenniser les améliorations apportées à la prestation de services, car les résultats à long terme dépendent de cadres de gouvernance, de planification et de financement favorables ;
- c) Les capacités renforcées grâce aux partenariats peuvent facilement être mises à profit, développées et partagées au-delà des projets dans le cadre desquels elles ont été acquises, ce qui confère aux partenariats entre entreprises de distribution d'eau un fort potentiel de déploiement à grande échelle ;
- d) Les partenariats dans le domaine de l'assainissement nécessitent la participation d'un éventail plus large d'acteurs, notamment les organismes de réglementation et les petits prestataires de services, ce qui conduit l'Alliance à adapter son approche.

D. Conclusions

73. Les travaux menés par l'Alliance montrent comment les programmes mondiaux peuvent systématiquement mettre les compétences normatives et les réseaux mondiaux au service de la demande des pays et de la mise en œuvre locale, tout en veillant à ce que l'expérience acquise au niveau des pays enrichisse les connaissances à l'échelle mondiale.

74. En outre, l'Alliance montre comment le rôle moteur sur le plan normatif, la capacité de mobilisation et l'exécution opérationnelle se renforcent mutuellement à l'appui du mandat d'ONU-Habitat, en particulier lorsque les activités s'appuient sur des partenariats locaux et sont guidées par des données et des éléments factuels.

75. Grâce à la production de données factuelles, à l'échange de connaissances et aux partenariats entre pairs, l'Alliance renforce les institutions chargées de la prestation des services, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable n° 6 et 11, du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs connexes en matière d'urbanisation durable. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 s'appuie sur les travaux menés par le Forum urbain mondial à sa treizième session pour traduire les engagements mondiaux relatifs à l'eau et à l'assainissement en améliorations mesurables pour le logement et les villes.

76. Conformément aux principes de partenariat et d'approche intégrée, leviers essentiels pour rendre l'action de l'ONU plus efficace, plus cohérente et mieux coordonnée, le programme de l'Alliance montre qu'un partenariat solide reste indispensable pour que les activités d'ONU-Habitat aient un impact sur la vie des populations. Ce programme illustre non seulement le potentiel des solutions innovantes et pilotées localement pour assurer la pérennité des services, mais il constitue également un modèle permettant de mettre les compétences normatives au service des besoins des pays.

V. Bilan des initiatives de prévention et de gestion des crises urbaines

A. Progrès en matière d'appui normatif

77. ONU-Habitat continue d'appuyer la réforme de l'action humanitaire, notamment la mise en place du Groupe sectoriel des abris, des terres et de la coordination des sites, en mettant l'accent sur les approches par zone et sur les questions liées au logement, à la terre et à la propriété. Il collabore également avec la FAO, l'International Council of Voluntary Agencies, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le PNUD, notamment pour soutenir la transition vers le relèvement, à commencer par la République arabe syrienne et le Cameroun.

78. ONU-Habitat s'est employé à consolider les outils relatifs aux crises, notamment l'établissement de profils de villes et de quartiers, afin de favoriser des interventions plus souples et mieux adaptées aux réalités locales et au contexte. Il a renforcé les liens entre les activités opérationnelles menées au niveau des pays et l'élaboration de normes à l'échelle mondiale, en veillant à ce que l'expérience acquise sur le plan opérationnel contribue à l'élaboration des outils et des orientations et à ce que les enseignements tirés des activités sur le terrain se traduisent par une amélioration de la programmation.

79. Par l'intermédiaire du groupe de travail sur les solutions globales, ONU-Habitat promeut des solutions en matière d'urbanisme et de logement dans les situations de déplacement, en appliquant au niveau des pays le cadre relatif aux solutions aux déplacements internes en milieu urbain, désormais disponible en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

B. Progrès accomplis dans l'appui fourni aux pays en situation de crise

80. De janvier à juin 2026, ONU-Habitat a apporté un appui aux établissements humains touchés par des conflits et des catastrophes dans plusieurs pays, comme indiqué dans le tableau ci-après.

81. Par l'intermédiaire du Geneva Technical Hub 2.0 (pôle technique de Genève)³⁷, ONU-Habitat fournit des conseils techniques en matière d'établissement de profils et de planification au Burundi, en République centrafricaine et au Tchad, afin de renforcer la résilience climatique des établissements accueillant des personnes déplacées.

82. ONU-Habitat a mené à bien deux projets en Ukraine : le projet de relèvement urbain inclusif et résilient et le projet relatif aux outils et capacités numériques, mené en partenariat avec l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies. Son action se poursuit dans le cadre des partenariats d'entreprises de distribution d'eau appuyés par l'Alliance et l'UNICEF, ainsi que du Pôle d'appui au relèvement urbain en Ukraine, récemment créé et financé par la Slovaquie.

83. En réponse aux appels du Gouvernement ukrainien en faveur d'un appui au relèvement des zones du pays situées sur la ligne de front, ONU-Habitat a élaboré conjointement deux propositions de projet : l'une avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sur des solutions de logement destinées aux personnes déplacées à l'intérieur du pays à Kharkiv ; l'autre avec l'UNICEF, sur la planification du relèvement et de la résilience des zones urbaines de l'oblast de Dnipro. Ces projets visent à intégrer la planification en matière d'eau et d'assainissement dans une stratégie de relèvement plus large. ONU-Habitat a également engagé un dialogue avec le

³⁷ Voir <https://www.unhcr.org/sites/default/files/legacy-pdf/62c7f9204.pdf>.

Gouvernement ukrainien au sujet d'un éventuel cadre de relèvement et de développement du territoire visant à recenser les zones prioritaires pour les investissements dans les efforts de relèvement. Des échanges sont en cours avec des donateurs, notamment l'Espagne, le Japon, la Pologne, des États du golfe Persique et des institutions financières internationales, afin de mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite des activités de relèvement urbain. La Directrice exécutive a abordé ces domaines de collaboration lors de la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine, tenue les 25 et 26 juin 2026 à Gdańsk (Pologne), dans le cadre d'échanges avec le Gouvernement ukrainien, des organismes des Nations Unies et des partenaires financiers et techniques potentiels.

C. Point sur la situation financière d'ONU-Habitat en Ukraine au 30 avril 2026

84. En raison de ressources financières limitées, ONU-Habitat a dû réduire sa présence en Ukraine pour la période de juillet à décembre 2026, en maintenant sur place un(e) fonctionnaire international(e) de rang intermédiaire et trois fonctionnaires recruté(e)s sur le plan national. Ces fonctionnaires contribuent à l'élaboration des programmes et à la mobilisation des ressources, avec l'appui du Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, situé à Istanbul, et de la Division des programmes régionaux, située à Nairobi. Les ressources actuellement disponibles étant insuffisantes pour maintenir une présence à part entière dans le pays, ONU-Habitat étudie les possibilités de fournir une expertise à la demande, conformément aux orientations de l'Initiative ONU80.

<i>Pays</i>	<i>Bureau régional</i>	<i>Prévention</i>	<i>Intervention en situation de conflit</i>	<i>Intervention en cas de catastrophe naturelle</i>	<i>Déplacement forcé</i>	<i>Nouvelles activités d'ONU-Habitat (janvier-juin 2026)</i>
Afghanistan	BRAP	X	X	X	X	Projets communautaires ; appui en matière d'abris, de droits au logement, à la terre et à la propriété, de services de base et d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques, facilitant l'intégration des personnes déplacées et des rapatrié(e)s dans les zones de retour massif et les zones touchées par des séismes.
Burkina Faso	BRAF		X		X	Promotion de solutions durables pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil, avec un renforcement des capacités locales dans trois villes supplémentaires. Poursuite, avec le Mali et le Niger, de la planification des investissements territoriaux transfrontières, en vue de son approbation officielle.
Colombie	BRALC				X	Appui aux réparations accordées aux victimes au moyen de la cartographie technique des établissements informels, de plans de gestion et de conseils sur les subventions temporaires au loyer. Utilisation des outils Our City Plans et Her City pour renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux en faveur des personnes déplacées.
État de Palestine	BREA		X		X	Élaboration du cadre stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies relatif au logement, aux terres et à la propriété pour Gaza. Achèvement de réparations de logements et de la remise en état de puits menées par les communautés, ainsi que d'un projet pilote avec le PNUD sur la documentation des questions relatives au logement, aux terres et à la propriété, la cartographie participative et le règlement des différends. Achèvement du profil urbain de Gaza et de trois évaluations de la fonctionnalité de quartiers.
Éthiopie	BRAF	X			X	Appui à l'intégration locale au moyen de la planification des établissements, d'activités concernant le logement, les terres et la propriété, du renforcement de la cohésion communautaire et d'approches par zone sur neuf sites de déplacement dans les régions Somali et Oromia. Dans les régions de Benishangul-Gumuz et Amhara, l'appui a porté sur le recensement des risques, l'évaluation de l'aptitude des terres, la délivrance de certificats attestant les droits au logement, à la terre et à la propriété et la gestion des déchets solides.

<i>Pays</i>	<i>Bureau régional</i>	<i>Prévention</i>	<i>Intervention en situation de conflit</i>	<i>Intervention en cas de catastrophe naturelle</i>	<i>Déplacement forcé</i>	<i>Nouvelles activités d'ONU-Habitat (janvier-juin 2026)</i>
Guinée-Bissau	BRAF		X			Renforcement de la prévention des conflits et de la gestion des ressources naturelles au moyen d'analyses territoriales, du suivi des conflits, de la médiation communautaire et de la planification participative, avec une participation accrue des femmes ; des travaux de reboisement et des infrastructures hydrauliques ont favorisé la coexistence pacifique dans les régions de Bafatá, Gabú et Tombali.
Iraq	BREA	X	X	X	X	Progrès en matière de politique du logement et de réforme foncière, notamment grâce au cadastre électronique et à l'enregistrement foncier électronique, afin de renforcer la sécurité d'occupation des personnes déplacées et des rapatrié(e)s. Appui juridique concernant les demandes d'indemnisation et l'accès aux titres de propriété ; poursuite des projets de logements sociaux.
Liban	BREA	X	X	X	X	Appui au relèvement des personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment par l'élaboration d'une note de synthèse sur les incidences des déplacements sur les espaces des municipalités d'accueil, et contribution à l'orientation de la reconstruction des logements.
Mali	BRAF		X		X	Lancement de solutions pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil, avec un renforcement des capacités locales. Contribution à la planification des investissements territoriaux transfrontières, avec le Burkina Faso et le Niger, en vue de son approbation officielle.
Mauritanie	BRAF	X			X	Progrès dans la mobilisation de ressources en faveur d'un plan d'aménagement régional pour la région du Hodh ech Chargui, destiné à favoriser l'autonomie des réfugié(e)s et leur intégration dans les communautés d'accueil.
Mozambique	BRAF	X	X	X	X	Les évaluations des besoins après une catastrophe ont éclairé le plan de reconstruction établi par le Gouvernement à la suite des inondations. La méthode de planification des mesures de résilience urbaine a permis de recenser les priorités en matière de résilience dans cinq villes. Le profilage des déplacements en milieu urbain a été finalisé avec l'OIM et le Joint Internal Displacement Profiling Service ; l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix a permis de renforcer la gestion foncière et la planification participative dans la province de Cabo Delgado.

<i>Pays</i>	<i>Bureau régional</i>	<i>Prévention</i>	<i>Intervention en situation de conflit</i>	<i>Intervention en cas de catastrophe naturelle</i>	<i>Déplacement forcé</i>	<i>Nouvelles activités d'ONU-Habitat (janvier-juin 2026)</i>
Myanmar	BRAP		X	X		Appui aux communautés touchées par le séisme au moyen d'un meilleur accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et d'équipements collectifs résilients servant d'abris d'évacuation et d'espaces sûrs.
Népal	BRAP	X		X		Appui à la reconstruction d'infrastructures pilotée par les communautés, contribuant à la revitalisation économique et à la continuité des services publics, et autonomisation des femmes dans le cadre de la reconstruction.
Niger	BRAF	X	X		X	Contribution à la planification des investissements territoriaux transfrontières aux fins de la prévention des crises et des interventions en cas de crise, avec le Burkina Faso et le Mali, en vue de son approbation officielle.
Nigéria	BRAF	X	X		X	Appui aux solutions pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil dans quatre États, avec l'OIM et le HCR, notamment au moyen de stratégies d'aménagement du territoire, de plans d'urbanisme, de la conception d'établissements et du renforcement des capacités.
Pakistan	BRAP	X		X		Contribution à la planification d'urgence liée à l'instabilité régionale et aux déplacements transfrontaliers. Réalisation d'évaluations des risques concernant les établissements informels et les infrastructures municipales et appui à une planification des établissements résiliente face aux changements climatiques et tenant compte des conflits.
Philippines	BRAP	X	X	X		Appui à l'actualisation du plan d'aménagement du territoire de la région de Bangsamoro, contribuant au maintien de la paix et à l'accès à des logements plus résilients et culturellement adaptés et à des moyens de subsistance durables pour les familles autochtones déplacées par le typhon Rai.
République arabe syrienne	BREA	X	X		X	Élaboration d'un profil national du logement, d'une méthode d'évaluation des dommages aux bâtiments, d'outils de relèvement et d'une base de données complète sur les dommages. Les approches de relèvement par zone ont favorisé un retour et une réintégration durables tout en renforçant les capacités locales en matière de planification du relèvement et de gestion foncière.

<i>Pays</i>	<i>Bureau régional</i>	<i>Prévention</i>	<i>Intervention en situation de conflit</i>	<i>Intervention en cas de catastrophe naturelle</i>	<i>Déplacement forcé</i>	<i>Nouvelles activités d'ONU-Habitat (janvier-juin 2026)</i>
République démocratique populaire lao	BRAP	X		X		Appui à la prévention des catastrophes et aux interventions en cas de catastrophe au moyen d'une planification urbaine tenant compte des risques climatiques dans le cadre de six projets, et renforcement de la coordination de la gestion des risques de catastrophe grâce à des mécanismes interinstitutions.
Somalie	BRAF	X	X	X	X	Mise en place de solutions de logement au moyen d'un catalogue national du logement. À Bosaso, 30 familles ont bénéficié d'infrastructures de quartier améliorées, de logements et de certificats d'occupation. Appui à l'administration foncière et au règlement des différends à Jowhar, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies de développement économique territorial à Burao et Afgooye.
Soudan du Sud	BRAF		X	X	X	Planification intégrée des établissements à Aweil et Malakal avec le HCR, à l'appui de la réintégration des personnes déplacées et de la planification de l'extension. Appui à la plateforme de soutien de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de l'élaboration de lignes directrices sur les déplacements liés aux conflits et au climat.
Soudan	BREA	X	X		X	Appui à l'accès à l'eau pour les personnes déplacées vulnérables, les rapatrié(e)s et les communautés d'accueil dans l'État d'Al-Jazira, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles et à l'installation de systèmes solaires dans les établissements de santé. À Kassala, l'appui a porté sur les données urbaines et la planification du relèvement, en lien avec les lignes directrices régionales sur les déplacements liés aux conflits et au climat.
Ukraine	BREOAC		X		X	Appui au relèvement aux niveaux national et local au moyen d'une stratégie nationale du logement, d'un code de l'urbanisme et de partenariats avec huit municipalités dans les domaines de l'urbanisme, des outils numériques et des projets d'investissement.
Yémen	BREA	X	X		X	Appui aux efforts de relèvement intégré à Aden, Lahj et Taëz, notamment à la remise en état des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et aux services d'urgence face à la pénurie d'eau et aux inondations. Une subvention a été mise en place pour la remise en état de logements dans trois gouvernorats.

Abréviations : BRAF – Bureau régional pour l'Afrique ; BRALC – Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; BRAP – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ; BREA – Bureau régional pour les États arabes ; BREOAC – Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale ; HCR – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIM – Organisation internationale pour les migrations ; PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement.

VI. Conclusions

85. Le présent rapport, qui rend compte des progrès enregistrés en République démocratique populaire lao, de l'évolution stratégique du programme de pays au Kenya, du rayonnement mondial de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et de l'action d'ONU-Habitat face aux crises urbaines, confirme la validité opérationnelle d'une approche intégrée, dans laquelle la mise en œuvre sur le terrain éclaire les politiques mondiales et les compétences mondiales renforcent l'impact sur le terrain.

86. Ces exemples montrent comment le double mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat se traduit par un impact au niveau des pays. Fort de ces expériences et du plan stratégique pour la période 2026-2029, ONU-Habitat a l'occasion de renforcer progressivement ce modèle opérationnel intégré en reliant les compétences normatives, les capacités régionales et nationales, les partenariats, la gestion des risques et l'exécution opérationnelle grâce à une gouvernance et à un régime de responsabilité plus clairs.

87. En outre, le renforcement d'une approche intégrée alliant activités normatives et opérationnelles reste essentiel pour assurer une action de l'ONU plus souple et plus ciblée, et pour inscrire ONU-Habitat dans la dynamique plus large de la réforme de l'Organisation et de ses objectifs généraux.
